

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 418

présenté par

Mme Lepetit, M. Blein, M. Goldberg, Mme Got, M. Laurent, Mme Maquet, Mme Massat,
M. Pupponi, M. Rogemont et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« qui peut atteindre 100 % »,

les mots :

« pouvant aller de 25 % à 100 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de fixer une décote minimum de 25% de la valeur vénale du terrain.